

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Lambaréné: il meurt d'un accident d'abattage à Nzoghe-Bang

P.N
Lambaréné/Gabon

NARCISSE Ogandaga, Gabonais d'environ 30 ans, a perdu la vie au cours d'un accident d'abattage. Le drame s'est produit le 2 août dernier à Nzoghe-Bang. Une bourgade située à 10 km de Lambaréné, le chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. Selon les faits, Narcisse Ogandaga se serait rendu à Nzoghe-Bang, où réside sa concubine qui a donné naissance à

leur enfant. Pour subvenir aux besoins de la petite famille, le jeune homme, pas vraiment en odeur de sainteté auprès de sa belle-famille, se serait mis à faire des petites bricoles grâce à l'entregent de ses nouveaux amis. Le 2 août dernier, les services du groupe sont sollicités par une dame pour l'abattage d'une plantation. Une fois sur place, c'est le nouveau venu qui tient la tronçonneuse, qu'il semble d'ailleurs maîtriser. Plusieurs arbres sont rapidement éliminés grâce à la technique de l'abattage en série.

Sauf que ce jour-là les abatteurs ne se sont pas assurés que tous les arbres sont effectivement tombés à la suite des autres. Et c'est au moment où Narcisse Ogandaga tentait de redémarrer la tronçonneuse pour terminer la tâche qu'une essence résistante a commencé à chuter. Dans sa fuite, le jeune homme se serait plutôt retrouvé sur la trajectoire de l'arbre qui s'est écrasé sur lui. Gravement blessé, le machiniste a été transporté à l'hôpital Albert-Schweitzer de Lambaréné où il a rendu l'âme.



Photo: Innocent M'BADOUUMA

L'hôpital Schweizer où l'abatteur a rendu l'âme.

Vol avec violence: Cédric Boussamba Ndong acquitté

G.R.M
Libreville/Gabon

CÉDRIC Boussamba Ndong, Gabonais de 40 ans, a enfin quitté le milieu carcéral où il était en détention préventive depuis 7 ans. La Cour criminelle l'a, en effet, acquitté du crime de vol avec violence. Estimant que le quadragénaire a fait les frais d'une erreur judiciaire. Dans la mesure où, dans le dossier, il n'existe aucun élément de preuve contre l'accusé, selon son avocat, Me Christian Jean Didier Bisseké Mbani. Les faits auraient été commis au petit matin du 3 juillet 2015 sur Odette Moussavou, au niveau des feux tricolores de la Peyrie. Alors qu'elle se rendait au marché de Mont-Bouët, elle aurait été surprise de recevoir un coup dans le dos de la part d'un individu qui s'est aussitôt emparé de son sac. Des jours plus tard, suite à

sa plainte, les éléments de l'Unité spéciale d'intervention (USI) interpellent Cédric Boussamba Ndong. Dans leurs locaux, ils lui font passer un sale quart d'heure, avant de le mettre à la disposition de la Police judiciaire (PJ), où il aurait été reconnu par la victime présumée. Au terme de l'enquête préliminaire, il est présenté devant le juge d'instruction qui l'inculpe des faits à lui reprochés et le place sous mandat de dépôt. Durant l'instruction, n'ayant trouvé aucune preuve matérielle contre lui, le Ministère public avait requis, en 2017, un non-lieu. Mais la chambre d'accusation n'en avait pas tenu compte. Lors de son jugement, la Cour criminelle a estimé que son identification à la PJ par la plaignante ne saurait suffire pour le retenir dans les liens de la prévention. Surtout que la perquisition à son domicile n'a rien donné. D'où la décision d'acquitter l'accusé.



Photo: GRM

Cédric Boussamba Ndong aux côtés de son avocat.



COMMUNIQUÉ

Monsieur Henri-Claude OYIMA a le plaisir de convier les entreprises du secteur privé à la réunion qu'il présidera le **mardi 09 août 2022 à 16h00 à la salle des fêtes de l'Hôtel Radisson Blu** suite à sa désignation en qualité de Président par le Conseil d'Administration de la CPG réuni le 29 Juillet 2022.

Compte tenu de l'importance de cette rencontre pour le Renouveau de la Confédération des Entreprises du Gabon, la présence de tous est vivement souhaitée.

Le Secrétaire Général


Contact CPG : +241 (0)11.44.44.45 | infocpg@lcpdg.org | www.lcpdg.org